



Programme 2022

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

24 heures

CONTEXTE GÉNÉRAL

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel inscrit dans le code du travail et institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Ce dispositif permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir son expérience pour acquérir tout ou partie d'une certification à finalité professionnelle, dans la mesure où elle peut justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année, consécutive ou non, en rapport direct avec la certification demandée.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Vous êtes indépendant, salarié, demandeur d'emploi ou bénévole et vous souhaitez valoriser vos compétences par une certification reconnue, nous vous proposons de vous accompagner dans toutes les phases de votre démarche de validation des acquis de l'expérience, du choix de la certification à la soutenance orale de votre livret 2.

Cet accompagnement vous permettra de valoriser votre expérience professionnelle et de faire évoluer votre emploi.

OBJECTIF(S) - *Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module*

- Définir son projet professionnel
- Sélectionner la certification la plus en adéquation avec son expérience et son projet professionnels
- Formaliser ses acquis de l'expérience au regard d'un référentiel de compétences
- Se préparer à la soutenance orale de son livret 2

PUBLIC CIBLE

Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Ilot Formation - 37 bis, rue Roquelaine - 31000 Toulouse

Tél. : 05.62.86.16.33 - E-mail. : contact@ilotformation.com - Site Web : <http://www.ilot-formation.com/>

Siret : 749 959 862 00022 - Code APE : 8559a - N° d'organisme de formation : 73310645731



Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les
acquis d'expérience

PRÉREQUIS

Justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

Prérequis techniques

Pour les rendez-vous se déroulant à distance, il est nécessaire de disposer :

1. D'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro. Vous pouvez également utiliser un casque micro ou des écouteurs de téléphone.
Ou
2. D'un smartphone ou tablette. Pour cela, nous vous recommandons de télécharger l'application Zoom pour Android ou IOS.
3. D'une connexion internet de qualité et stable pour éviter les coupures intempestives.
4. D'un navigateur compatible et mis à jour : de préférence Chrome, Firefox ou Safari pour un meilleur usage de Zoom.
5. D'un environnement calme, isolé des bruits.

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Nous vous proposons trois modalités d'accompagnement au choix :

- Présentiel
- Distanciel
- Mixte (présentiel et distanciel)

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Equipements et supports pédagogiques

L'association Îlot formation dispose d'un bureau permettant d'accueillir les candidats à la VAE durant les entretiens individuels.

Pour les entretiens se déroulant à distance, Îlot formation dispose de trois licences Zoom permettant de réaliser des visioconférences, de partager les écrans des participants ainsi que les documents utiles à la démarche de VAE.

Un calendrier personnalisé comprenant les objectifs visés est remis à chaque candidat.

Modalités pédagogiques

Durant ce parcours, nous proposons :

- Un suivi personnalisé.

Ilot Formation - 37 bis, rue Roquelaine - 31000 Toulouse

Tél. : 05.62.86.16.33 - E-mail. : contact@ilotformation.com - Site Web : <http://www.ilot-formation.com/>

Siret : 749 959 862 00022 - Code APE : 8559a - N° d'organisme de formation : 73310645731



Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
- Actions de formation
- Actions permettant de faire valider les
acquis d'expérience

- Des conseils sur le projet professionnel.
- Des entretiens individuels en face à face et/ou à distance.
- Une mise en situation de soutenance.

PROGRAMME

L'accompagnement comprend trois phases :

PHASE 1 : Recevabilité de votre dossier

- Étude individualisée de votre projet VAE.
- Aide au positionnement sur un diplôme.
- Présentation du contexte professionnel, des équivalences/passerelles et débouchés du titre visé.
- Aide à l'élaboration du livret 1.

PHASE 2 : Formalisation de vos acquis professionnels

- Aide au choix des situations de travail les plus significatives.
- Accompagnement à la formalisation des acquis de l'expérience.
- Aide méthodologique à la rédaction du livret 2.

PHASE 3 : Validation de vos acquis

- Préparation à la soutenance orale de votre dossier.
- Aide à l'argumentation, la prise de parole et la gestion du stress.
- Oral blanc.

L'accompagnement se termine par l'évaluation de la satisfaction de la personne accompagnée.